



MUNICIPALITE DE PRANGINS

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS**

Préavis No 38 / 00

Concerne : **Demande d'un crédit d'étude de Fr. 40'000.--**, en vue de la transformation de la buvette-restaurant et de l'agrandissement des vestiaires, au lieu dit "Les Abériaux".

Municipal responsable : M. André Fischer.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La buvette et les vestiaires actuels ont fait l'objet des préavis Nos 25/87, 57/88 et 29/91. Selon les choix faits à l'origine, la buvette était construite comme buvette de sport, excluant la restauration.

Cette option a eu comme corollaire la prise de certaines décisions :

- Renonciation au séparateur de graisses.
- Locaux pas adaptés pour l'exploitation d'une buvette avec petite restauration.
- Cuisine de studio, améliorée par l'adjonction de tiroirs frigorifiques et d'une machine à laver la vaisselle professionnelle.
- La cuisinière est un modèle d'appartement. La cuisine se fait à l'extérieur.

- Pas de local d'économat. Boissons stockées dans le bureau et à l'extérieur. Marchandises au sous-sol, dans frigos et congélateurs.
- WC public au sous-sol, pas facilement accessibles et difficilement contrôlables.

La conception d'exploitation actuelle, buvette avec petite restauration, rencontre un écho très favorable auprès d'un large public.

Toutefois, il est devenu impératif de mettre la cuisine aux normes d'hygiène et de protection des eaux.

Afin d'améliorer les locaux actuels en tenant compte du proche avenir, la Municipalité a contacté les utilisateurs actuels, soit le Football Club de Prangins (FCP) et le Club Nautique de Prangins (CNPr) pour qu'ils Lui fassent part de leurs besoins.

Les vœux du FCP sont motivés par une collaboration étroite du FCP avec les FC de Nyon et Gland, ce qui a pour incidence d'avoir davantage d'équipes pour les entraînements et les matchs, provoquant un besoin en locaux supplémentaires. En contre-partie, le FCP s'entraîne également à Nyon et à Gland.

Leurs vœux ont été transmis au Bureau d'architectes Zimmermann, à Gland, lequel nous a soumis un certain nombre d'esquisses prenant en compte partiellement ou totalement les besoins en locaux, parallèlement à l'amélioration de la cuisine.

PROPOSITION

Après étude, la Municipalité désire mandater un architecte pour étudier la transformation de la buvette-restaurant et un agrandissement des vestiaires selon les critères suivants :

- Garder la conception d'une buvette avec petite restauration, en l'améliorant.
- Créer deux vestiaires supplémentaires, un local d'arbitre, et un local de réunion pour le FCP.
- Créer dans la mesure du possible les WC publics au rez-de-chaussée.
- Créer des entités distinctes pour la buvette, les WC, les locaux du FCP et du CNPr.
- Placer la fontaine de nettoyage des chaussures à un endroit adéquat, évitant d'amener de la terre sur tout le parvis.

Nous avons mandaté, selon nos compétences municipales, l'architecte précité pour étudier l'avant-projet pour un montant de Fr. 8'000.--. Le coût approximatif des travaux est de Fr. 700'000.--.

HONORAIRES

Le crédit d'étude que nous vous demandons par ce préavis est de Fr. 40'000.--. Ce montant permettra à votre Exécutif de donner mandat à l'architecte en deux phases, soit :

Phase du projet : Fr. 23'000.--

- Projet définitif
- Estimation du coût de construction et des délais
- Procédure de demande d'autorisation de construire
- Etude de détails
- Devis général

Phase préparatoire de l'exécution : Fr. 17'000.--

- Dessin provisoire d'exécution
- Appel d'offres
- Analyse des offres et propositions d'adjudications
- Calendrier d'exécution

Total : Fr. 40'000.--
=====

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 38/00 concernant une **demande d'un crédit d'étude de Fr. 40'000.--**, en vue de la transformation de la buvette-restaurant et de l'agrandissement des vestiaires, au lieu dit "Les Abériaux",

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal No 38/00 concernant une **demande d'un crédit d'étude de Fr. 40'000.--**, en vue de la transformation de la buvette-restaurant et de l'agrandissement des vestiaires, au lieu dit "Les Abériaux",
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 40'000.--, pour la réalisation de cette étude,
- 3) de financer cette opération au moyen des comptes de trésorerie,
- 4) d'autoriser la Municipalité à mandater le Bureau Zimmermann Architectes SA.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 octobre 2000, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-président

M. Jeanneret



Le secrétaire :

A. Badel